Les difficultés linguistiques et extralinguistiques du transfert des termes islamiques dans la traduction coranique de l'arabe vers le français

The Linguistic and Extralinguistic Difficulties of the Transfer of Islamic Terms in the Quranic Translation from Arabic into French

Aissam BADNI [1*] **Nasreddine KHELIL** [2]

Laboratoire Didactique de la Traduction et Multilinguisme
Université Djilali Bounaama de Khemis Miliana, Algérie
aissamb535@gmail.com

Laboratoire Didactique de la Traduction et Multilinguisme
Institut de Traduction, Université Oran1 Ahmed Ben Bella, Algérie
islam.firdaous@hotmail.fr

Date de réception: 14/01/2024 Date d'acceptation:18/07/2026 Date de publication: 01/10/2026

Résumé :

Le discours coranique, en tant qu'incarnation des lois, des dispositions et des réglementations propres à la jurisprudence islamique, se caractérise par une terminologie dite « islamique » que renferment habituellement ses versets. La traduction de cette terminologie s'opère souvent de manière délicate, voire arbitraire. En effet, cette terminologie couvre l'ensemble des domaines de la vie musulmane, notamment l'économie, la culture et les sciences, et elle demeure profondément marquée par l'authenticité coranique qui lui confère de nouvelles connotations riches et profondes, tant sur le plan religieux (Fikh, Sunna) que sur le plan dogmatique. Par conséquent, son transfert vers la langue française s'avère particulièrement ardu et soulève de nombreux problèmes d'ordre linguistique et extralinguistique. Dans ce contexte, l'opération traduisante implique, d'une part, l'acquisition de connaissances fondamentales relatives à la religion islamique - notamment ses pratiques cultuelles, ses fondements rituels et ses principes - et, d'autre part, la maîtrise de techniques traductionnelles appropriées permettant de produire des équivalents conformes aux normes et aux exigences du texte original.

[*]**Auteur correspondant :** Aissam BADNI**,** aissamb535@gmail.com

Cet article vise à analyser et conceptualiser les obstacles linguistiques et extralinguistiques rencontrés dans la traduction des termes islamiques du Coran, à travers l'approche de deux traducteurs orientalistes.

Mots clés : Traduction coranique ; Termes islamiques ; Transfert ; Difficultés ; Linguistique ; Extralinguistique.

Abstract:

The Qur'anic discourse, as an embodiment of the laws, provisions, and regulations specific to Islamic jurisprudence, is characterized by what is commonly referred to as 'Islamic terminology,' which is typically embedded in its verses. The translation of this terminology is often delicate and sometimes even arbitrary. Indeed, this terminology encompasses all aspects of Muslim life, including economics, culture, and science, and remains deeply marked by Qur'anic authenticity, which endows it with new, rich, and profound connotations, both at the religious level (Fiqh and Sunna) and at the doctrinal level. Consequently, its transfer into the French language proves particularly challenging and raises numerous linguistic and extralinguistic issues. In this context, the act of translation requires, on the one hand, the acquisition of fundamental knowledge related to the Islamic religion—particularly its devotional practices, ritual foundations, and principles—and, on the other hand, the mastery of appropriate translation techniques that enable the production of equivalents consistent with the norms and requirements of the original text. This article aims to analyze and conceptualize the linguistic and extralinguistic obstacles encountered in the translation of Islamic terms in the Qur'an through the approach of two Orientalist translators.

Keywords: Quranic Translation; Islamic Terms; Transfer; Difficulties; Linguistics; Extralinguistic.

1. Introduction :

Aujourd'hui, la traduction est considérée comme « *une arme qui tue ou qui fait revivre les textes* » (Meschonic, 1999). Elle n'est pas une tâche facile car il s'agit d'une opération complexe entre deux langues de nature différente autrement dit, elle n'est pas seulement le simple fait de passer un

message mais aussi de mettre toujours les cultures et les civilisations en contact.

Il est à signaler que la traduction est en relation étroite avec d'autres domaines de la science et de la connaissance. C'est pour cette raison que nous distinguons plusieurs types de traduction entre autres, la traduction des textes sacrés qui se focalise sur des Livres sacrés tels que l'Évangile, la Torah et le Coran.

Après la seconde guerre mondiale, les études sur la traduction du Coran commencent à se développer et atteignent leur apogée dans le monde entier, « *la première traduction est faite par un musulman qui est celle de Muhammed Hamidullah en 1959 (un érudit d'origine indienne, il s'agit d'une traduction savante voire d'un commentaire coranique), ainsi, il existe d'autres traductions en langue française comme la traduction de Denise Masson en 1967, de Régis Blachère en 2005, de Jacques Berque en 1990 et de Zaineb Abdulaziz en 2009* ». (Abdessamad, mars 2016, p. 06)

En ce qui concerne la traduction coranique, la terminologie islamique constitue réellement un grand défi à relever pour le traducteur puisqu'elle est l'un des aspects de la religion musulmane et ses principes tirés du Coran. Le transfert des termes islamiques de l'arabe vers le français diffère d'un traducteur à un autre en raison des différentes interprétations faites à ces termes, ce qui empêche parfois les traducteurs de saisir leurs significations. Par conséquent, ils ne pourraient jamais produire une traduction adéquate qui reflète l'effet rhétorique du texte coranique.

Dans le cadre de la traduction des textes coraniques, le transfert des termes islamiques n'est pas un nouveau sujet de recherche. Il tient toujours une place majeure au sein de la communauté scientifique comme étant un objet d'étude de plusieurs chercheurs, linguistes et terminologues par exemple :

- Mohammed Nabih, auteur d'une recherche sur « *Les problèmes et les limites de la traduction des termes propres à l'islam dans le coran* », publiée en 2018.

- Hassan Said Ghazala, auteur d'un article en langue arabe sur « *La traduction des termes islamiques : Problèmes et Solutions* », publié en 2001.

L'objectif principal de notre travail de recherche est de trouver des solutions pratiques sur les plans linguistiques et extralinguistiques aux divers obstacles du transfert des termes islamiques dans la traduction du Coran.

Notre étude aborde précisément un sujet bien défini qui délimite une nouvelle typologie de difficultés de traduction des termes et des notions purement islamiques ce qui n'est pas le cas des autres travaux évoqués.

A partir de ce qui précède, nous mettons en exergue la problématique suivante :

Quelles sont les difficultés linguistiques et extralinguistiques qui entravent le transfert des termes islamiques dans la traduction du Coran de l'arabe vers le français ?

Il découle de cette problématique les questions suivantes :

- Qu'entendons-nous par un texte coranique ?
- Quelles sont ses spécificités ?
- Quelles relations y a-t-il entre la terminologie islamique et la traduction ?

Il est important de mentionner que le traducteur rencontre des difficultés d'ordre sémantique et contextuel, de polysémie et de charge spirituelle dans le transfert des termes islamiques.

Repérer les différents problèmes d'ordre linguistique et extralinguistique du transfert des notions islamiques implique nécessairement une étude critique comparative à travers une analyse à plusieurs niveaux (linguistique, contextuel et culturel…etc.) qui s'appuie sur des cas de traductions françaises du Coran, celles de Denise Masson et Régis Blachère.

Pour répondre à la problématique de recherche soulevée et ses différentes questions, Tout d'abord, quelques réflexions théoriques seront menées sur le texte coranique et ses caractéristiques spécifiques, puis nous donnerons des définitions sur le terme islamique, nous présenterons également la relation entre la terminologie islamique et la traduction. A la fin, nous constaterons les difficultés linguistiques et extralinguistiques qui empêchent le transfert des concepts islamiques en les expliquant profondément dans la phase pratique de ce travail.

En somme, la conclusion consistera à proposer des stratégies et des méthodes permettant de résoudre les problèmes de transfert des termes islamiques dans la traduction du Coran de l'arabe vers le français.

2. Le texte coranique :

Linguistiquement, le mot « texte » désigne « *une parole qui fait référence à une langue, c'est un message à un code, c'est une performance qui renvoie à une compétence linguistique* ». (Badni, 2019, p. 12) Revenant au mot « coranique », il est défini selon le dictionnaire Larousse « *tout ce qui est relatif au Coran* » (Larousse, 2008). Comme cet adjectif est utilisé pour qualifier le substantif ''texte '', il s'avère que le texte coranique est celui qui a une origine divine, il représente clairement la parole d'ALLAH en d'autres termes, le texte coranique provient du Coran qui est considéré comme le Livre Sacré de l'Islam, composé d'une série de révélations transmises par ALLAH au prophète « Mohammed/محمد » par l'intermédiaire de l'ange (Gabriel/جبريل) « *Alif, lam, ra voici un Livre que nous avons fait descendre sur toi afin que-par la permission de leur seigneur- tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, sur la voie du tout puissant du digne de louange…* » (S14/V1) (Hamidullah, 1999). Alors, nul ne peut nier que le texte coranique a été révélé par ALLAH au dernier prophète envoyé pour transmettre un message divin à l'humanité et la guider vers le droit chemin. Il s'agit d'un message universel qui est destiné à tous les humains sans discrimination raciale et ethnique.

La traduction du texte coranique suscite l'intérêt des traducteurs depuis longtemps et actuellement elle devient une nécessité parce qu'elle est certainement un moyen de découverte et de diffusion de l'Islam et ses prescriptions. Cependant, certains théologiens (Ibn Malek) ont affirmé que ce genre de texte est intraduisible et qu'il serait un péché de le traduire au fait qu'il se manifeste comme un prodige à plusieurs types (rhétorique, scientifique et économique) autant que certains défendent la traduction du Coran comme le seul moyen permettant aux non-musulmans d'accéder au message coranique, notamment pour ceux qui ne maîtrisent nullement la langue arabe.

Par ailleurs, « *le nombre des traductions françaises du texte coranique a jusqu'à présent dépassé les cent-vingt, elles ont été publiées dans plusieurs pays et les traducteurs sont de différentes nationalités et religions dont ces traductions sont réalisées en fonction de leurs intentions qui sont également diverses : certains ont fait de leurs traductions un outil de défiguration de l'Islam, d'autres en ont fait un moyen au service de cette religion à l'échelle internationale ; d'autres considèrent leurs traductions un enrichissement religieux et intellectuel au patrimoine mondial* ». (Trabelsi, 2000, p. 402)

Par conséquent, nous pouvons souligner qu'une traduction fidèle et valide au texte coranique nécessite avant tout de tenir compte de ses spécificités linguistiques (son style, sa rhétorique) pour pouvoir rapprocher tant que possible le sens au lecteur cible et produire le même effet stylistique de l'original.

2.1. Spécificités du texte coranique :

En général, le texte coranique revêt un caractère sacré qui le distingue d'autres genres de textes (ex : poème) ; car il s'agit de cent quatorze sourates de longueur différente. Ces sourates sont à leur tour composées de versets et chacune d'entre elles porte son propre titre lequel est suivi par l'indication qui désigne l'endroit de sa révélation via l'adjectif mecquoise/ (makkiyah) ou médinoise (madaniyyah), ces indications sont

très importantes pour comprendre entièrement le texte coranique et les conditions de sa révélation.

Il est évident que la classification de ces sourates ne reprend pas le même ordre chronologique de leur révélation Or, certains chercheurs confirment que le prophète a personnellement déterminé leurs classements tandis que d'autres disent que ce classement s'est fait par ses compagnons ; d'autres islamologues encore affirment que leur agencement a été établi pendant la période des Omeyyades.

D'un point de vue linguistique, la révélation du texte coranique a été faite en langue arabe classique « *... un Livre dont les versets sont détaillés (et clairement exposés) un Coran arabe [lecture] pour des gens qui savent...* » (S41/V3), (Hamidullah, 1999) donc l'arabe est purement la langue de la révélation du Coran « *... nous l'avons fait descendre un Coran en [langue]arabe afin que vous raisonniez...* » (S12/V2) (Hamidullah, 1999) ceci démontre qu'ALLAH fait descendre son Livre Sacré en langue arabe, une langue qui reflète l'esthétique et l'éloquence de la parole divine.

Puisque le texte coranique n'est absolument révélé à un peuple précis, il se particularise par son caractère universel destiné, sans exception à tout être humain ; voilà pourquoi la compréhension de son contenu est très facile surtout pour ce qui maitrise parfaitement la langue arabe classique.

Le texte coranique adopte un style particulier et unique caractérisé par l'emploi des termes coraniques ayant une grande précision sémantique, c'est-à-dire des mots avec une extrême exactitude de nature à les rendre irremplaçables. Ces termes véhiculent également des significations profondes d'une charge sémantique plus élevée qui amène parfois le traducteur à faire une multitude de lectures et interprétations pour produire une traduction de qualité.

Finalement, il est indéniable que la traduction des termes coraniques n'est pas une tâche facile, elle nécessite d'avoir un bagage cognitif et disposer d'un savoir encyclopédique, parce que ces mots sont dotés de significations particulières liées étroitement à la parole divine.

3. Terminologie islamique :

Généralement, la terminologie est une discipline scientifique qui vise particulièrement à étudier les termes de tel ou tel domaine de spécialité « *elle joue un rôle très important dans le processus de modernisation d'évolution que connaissent la langue et la culture dans le monde* ». (Heisedldal, 2017, p. 31)

Particulièrement, la terminologie dite « islamique » est celle qui vient du Coran, Sunna ou la jurisprudence islamique (autrement dit, le fiqh). A vrai dire, le texte coranique est le vecteur des termes islamiques dont l'usage le distingue d'autres formes d'écritures sacrées, car ces termes véhiculent des concepts d'une portée sociale, économique ou culturelle. A ce propos, le terme islamique correspond aux notions et concepts provenant du Coran et appartenant aux champs religieux bien précis.

La terminologie islamique renferme un arsenal de concepts relevant de multiples domaines de la science et de la connaissance ; autrement dit, les terminologues montrent que certaines notions islamiques sont employées dans plusieurs sphères spécialisées, mais elles font référence au Coran comme les termes islamiques de nature financière (zakat/ الزكاة, aumône/ الصدقة).

En conséquence, il convient de dire que les termes islamiques sont perçus comme un véritable enjeu dans la traduction du Coran parce qu'ils reflètent une charge sémantique plus large et parfois spirituelle ce qui rend nécessaire de faire plusieurs interprétations pour saisir scrupuleusement leurs significations.

4. Terminologie islamique et traduction :

Il est à noter que la traduction du Coran en tant qu'une parole de Dieu semble certainement ardue et en particulier la traduction des termes islamiques qui présuppose des acquis préalables sur les règles et les fondements du système islamique, à mesure que le transfert de ces termes ne se contente pas seulement de posséder des connaissances linguistiques mais

aussi de faire preuve des compétences religieuses et culturelles ; en d'autres termes, « *la traduction de ce genre de mots est une opération qui va bien au-delà du savoir langagier, condition nécessaire mais non suffisante, il faut y ajouter des connaissances relevant d'autres ordres* ». (Nabih, 2018, p. 09) Dans ce cas, il est possible de présenter quelques remarques et propositions quant aux conditions à remplir pour assurer un bon transfert des termes islamiques:

- ❖ Eviter toute sorte de traduction littérale.
- ❖ Recourir aux différentes exégèses disponibles pour cerner le sens précis du terme islamique.
- ❖ Prendre en compte l'élément du contexte parce que la signification du terme islamique change selon le contexte.

Etant donné que le Coran est riche en termes de ce type, le traducteur est tenu de maitriser la terminologie islamique parce que dès le début, « *la traduction du Coran dépend strictement de la manière de gérer chaque terme et son équivalent conceptuel dans la langue d'arrivée, il faut dire que ces termes ne sont nullement neutres mais chargés d'un passé et de significations propres à la religion de l'Islam* ». (Nabih, 2018, p. 02)

Enfin, avoir des connaissances sur la terminologie islamique est un outil très utile aux traducteurs du Coran qui ont pour objectif d'enrichir leur bagage cognitif permettant de surmonter les différents obstacles linguistiques et extralinguistiques dans la transposition des termes islamiques.

5. Stratégies de traduction des termes islamiques :

Dans cette phase, il serait opportun de mettre en lumière les techniques et les procédés les plus utilisés dans la traduction des termes islamiques qui sont respectivement :

5.1. L'équivalence :

Cette notion occupe une place centrale au sein de la traductologie, cependant, chaque traducteur opte pour sa propre définition. Dans cette

optique, certains chercheurs comme Rakovà définissent l'équivalence comme *« une fluctuation terminologique qui est malheureusement typique de la traductologie en générale puisque les mêmes termes ont des acceptations différentes selon les écoles traductologiques* ». (Honova, 2016, p. 165)

Les traductologues distinguent nettement une typologie d'équivalence par laquelle le traducteur pourra produire une traduction conforme aux normes linguistiques et rhétoriques du texte source (style, syntaxe et sens). Parmi ces types d'équivalence : l'équivalence fonctionnelle, formelle, syntaxique, sémantique et terminologique.

5.2. L'emprunt :

Il s'agit d'un procédé suivant lequel la langue peut intégrer une unité linguistique d'une autre langue, c'est-à-dire, il consiste à prendre le mot tel qu'il est de la langue source vers la langue cible.

Cette technique est souvent employée dans le cas où les traducteurs font face à des termes islamiques intraduisibles ou reflétant des réalités religieuses. C'est ce que Ladmiral confirme en tout point : « *face à une lacune lexicale de sa langue cible (un mot intraduisible), le traducteur peut avoir recours à une solution désespérée de l'emprunt qui importe tel quel le terme-source étranger (signifiant et signifié)* ». (Ladmiral, 1944, p. 106)

5.3. Traduction littérale :

Il s'agit de la traduction mot à mot. Certains spécialistes de la traduction coranique excluent cette stratégie parce qu'elle aboutit à des défaillances dans le sens.

5.4. Traduction par description :

Elle consiste à expliquer les spécificités culturelles en utilisant des termes génériques, autrement dit, c'est une traduction littérale renforcée par une description à titre d'exemple : le terme « المسجد الحرام » est traduit quelquefois en utilisant cette stratégie par « la sacrée mosquée dans la Mecque ». (Harvey, 2002, p. 46)

5.5. Translitération :

C'est la transposition des caractères et des sons du mot d'une langue par des caractères et des sons d'une autre langue.

6. Les difficultés linguistiques et extralinguistiques du transfert des termes islamiques dans la traduction coranique :

Dans cette phase, nous avons défini exactement les différents problèmes linguistiques et extralinguistiques qui entravent le transfert des termes islamiques de l'arabe vers le français en se basant sur une approche analytique, comparative et critique dont nous avons analysé minutieusement chaque terme islamique à part et son équivalent conceptuel dans la langue cible. Cette analyse s'inscrit dans plusieurs dimensions, notamment linguistique et exégétique. Elle vise ensuite à comparer et à analyser les traductions proposées par les deux traducteurs, Denise Masson et Régis Blachère, tout en mettant en évidence les différences qui en résultent afin d'identifier les types de difficultés que pose la traduction.

Lors de la critique, nous nous appuyons dans certaines situations sur les idées de plusieurs traducteurs, terminologues et linguistes qui ont abordé précédemment le thème objet d'étude.

Dans cette démarche rigoureuse, nous avons tenté de cerner des solutions valables sur le plan techniques aidant le traducteur à réussir le transfert des termes islamiques dans la traduction du Coran.

En dernier, nous avons proposé occasionnellement notre traduction à certains termes islamiques étudiés dans notre recherche comme nous avons proposé, à plusieurs reprises, de nouvelles alternatives issues d'autres traductions coraniques.

6.1. Les difficultés linguistiques :

6.1.1. La difficulté sémantique :

Dans le cadre de la traduction d'un tel ou tel texte coranique, le traducteur est souvent confronté à des difficultés de sens où il fait face à des termes islamiques polysémiques, c'est-à-dire des mots dotés de plusieurs

significations. Cela mène à ne pas saisir leurs sens exacts et par conséquent, le traducteur opte pour des équivalents imprécis dans la langue d'arrivée.

La polysémie n'est pas un nouveau sujet de discussion au contraire, ce phénomène linguistique a été abordé auparavant par plusieurs linguistes et terminologues. Sourioux et Lérat définissent la polysémie comme « *le fait pour un signifiant de correspondre à plusieurs signifiés ayant partie commune* » (Nowak, 2014, p. 123). Ainsi, certains linguistes disent que « *le langage ne pourrait pas se passer de la polysémie … elle est un caractère absolument fondamental du lexique … les polysèmes sont de puissantes machines sémantiques extrêmement perfectionnées servant à appréhender de vastes secteurs du réel, et … l'on passe à côté des vrais problèmes si on ne cherche pas à comprendre comment elles fonctionnent* ». (Abid & Hamad, 2020, p. 167)

Bruno Courbon souligne que « *jusqu'au XIX^e^ siècle, l'intérêt porté à la multiplicité des significations lexicales était pour l'essentiel de nature didactique, normative, rhétorique, pragmatique, herméneutique, exégétique* ». (Courbon, 2015, p. 02) Dans ce qui suit, l'exemple d'un terme islamique qui inclut plusieurs sens dans le Coran :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿مَالِكِ يَوْمِ **الدِّينِ**﴾ [الفاتحة: 4]	« …le roi du **jour du jugement** … » S1/V4. (Masson, 1967)	« … souverain du **jour du jugement**… » S1/V4. (Blachère, 1949-1950)
قال تعالى: ﴿لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِيَ **دِينِ**﴾ [الكافرون:6]	« … à vous votre religion à moi ma **religion**… » S104/V6 (Masson, 1967)	« … à vous votre religion à moi ma **religion**… » S104/V6. (Blachère, 1949-1950)

D'un point de vue étymologique, le terme « dîn/دين » tire ses origines de la racine « dâna/دان » c'est-à-dire « dâyn/ديْن » comme il peut

aussi signifier « jugement » dans la langue hébraïque. Chez les musulmans, ce terme islamique « دين » détient le sens du concept « religion » « *qu'il s'agit généralement d'un comportement consistant à soumettre seulement à Dieu* ». (Larousse, 2008)

En analysant les deux traductions, nous trouvons que le terme « الدين » est traduit en fonction de plusieurs significations. Dans la première sourate Al Fâtiha, cette notion désigne « *selon Ibn Kathîr que toutes les créatures seront jugées selon leurs actes, si elles étaient bonnes, elles auraient été récompensées ; si elles étaient mauvaises, elles auraient été châtiées, à moins que Dieu ne les pardonne jamais autant que le terme « الدين » se réfère en apparence dans la seconde sourate à la religion de vérité qui est sans doute l'Islam* ». (Ibn Kathir)

Les traductions de ces versets attestent que les deux traducteurs optent pour des équivalents sémantiques « jugement » et « religion ». Ces choix prouvent que la signification du terme en question varie d'un contexte à un autre dans le texte source à partir de cette perspective. Il est crucial de donner la primauté au sens non à la lettre pour effectuer une bonne transposition de termes islamiques.

6.1.2. La difficulté formelle :

Il est indéniable que la difficulté formelle est énormément apparue dans la traduction du discours coranique dont certains termes islamiques présentent évidemment une ressemblance de forme. Cela veut dire que la paronymie est très fréquente plus précisément lorsque nous traduisons un texte sacré comme le Coran ; autrement dit, ce sont des mots qui se ressemblent essentiellement au niveau de la forme, ce qui mène le traducteur à tomber dans les faux amis lors de l'opération traduisante. Il est donc indispensable de faire la distinction entre ces termes similaires afin de pouvoir véhiculer leurs sens selon le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Prenons l'exemple des mots suivants qui incarne absolument ce problème d'ordre formel dans la traduction du Coran :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿قُلْ **صَدَقَ** اللَّهُ ۗ فَاتَّبِعُوا مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا ۖ وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ﴾ [آل عمران:95]	« Dis : Dieu est **véridique**, suivez la religion d'Abraham un vrai croyant qui n'était pas aux nombres des polythéistes » S3/V80. (Masson, 1967)	« Dis aux fils d'Israël Allah a été **véridique** suivez donc la religion d'Abraham, un hanîf qui ne fut point parmi les associateurs ! » S1/V4. (Blachère, 1949-1950)
قال تعالى: ﴿وَلَقَدْ صَدَّقَ عَلَيْهِمْ إِبْلِيسُ ظَنَّهُ فَاتَّبَعُوهُ إِلَّا فَرِيقًا مِّنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾ [سبإ:20]	« Iblis **a réalisé ses intentions** à leur égard » S34/V20. (Masson, 1967)	« Iblis a certes rendu **véridique** … » S34/V20. (Blachère, 1949-1950)

Lors de l'analyse de ces versets traduits, nous remarquons que le traducteur fait face à des termes dont la forme est similaire à la forme mais leur intonation change d'un contexte à un autre ce qui entraine une pluralité de sens à laquelle les traducteurs utilisent différents équivalents dans la langue cible.

Les deux traducteurs proposent le mot « véridique » comme étant un équivalent au terme « صدَق », ils ont véritablement produit une traduction conforme au sens du terme original car cette unité linguistique désigne contextuellement « *qu'ALLAH dit la vérité en ce qu'il raconte et fait descendre dans le Coran* ». (Ibn Kathir) A cet égard, Denise Masson et Régis Blachère se basent sur cette signification pour traduire le mot « صدَق » par l'équivalent « véridique » en adoptant comme procédé '' la transposition'', qui consiste à changer la catégorie grammaticale d'un mot dans la langue cible.

Par ailleurs, il parait clairement que le terme « صدَق » de la première sourate ressemble au mot « صدّق » envisagé dans la sourate intitulée '' Saba

‘’. Dans cette situation, les termes concernés entretiennent une similitude de forme. C’est pourquoi, Régis Blachère a maintenu l’utilisation de l’équivalent « véridique » pour le terme « صدّق » dans le texte traduit. Cependant il fallait s’intéresser au sens plutôt qu’à la forme et cela a été pris en considération par Denise Masson qui recourt à la traduction explicative en employant l’expression « a réalisé ses intentions » pour qu’elle puisse véhiculer le vouloir dire du même terme de départ qui veut dire exégétiquement que « *Iblis atteignent ses objectives parce qu’il y’a des personnes qui le suivent en se détournant de chemin droit* ». (Ibn Kathir) Sur ce point, Denise Masson se sert de la traduction explicative qui permet de transférer le sens exact d’un point de vue exégétique.

Il convient enfin d’informer que les paronymes « صدَق » et « صدّق » représentent sûrement un obstacle formel. Si les traducteurs ne prennent pas connaissance de ce genre de mots, ils pourront tomber dans la confusion lors du choix des équivalents.

6.1.3. La charge spirituelle :

Dans la traduction des textes coraniques, il semble difficile de produire des équivalents pertinents aux termes islamiques qui portent une charge spirituelle plus ou moins lourde laquelle est conçue comme un lien intime entre le Créateur et sa création en termes de foi, de soumission et de loyauté ce qui induit amour, peur et aspiration. De ce fait, le traducteur s’efforce vaille que vaille de véhiculer leur sens en prenant en considération le côté spirituel de ces mots afin de parvenir à une traduction équivalente qui reflète le même effet communicationnel du terme de départ.

Voici, le terme « الصلاة » comme étant un exemple visant à clarifier le problème de la charge spirituelle :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿... وَأَقِمِ الصَّلَاةَ ۖ	« …acquitte-toi **la prière**, **la prière**	« … accomplis **la prière** car **la prière**

إِنَّ الصَّلَاةَ تَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنكَرِ وَلَذِكْرُ اللَّهِ أَكْبَرُ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَصْنَعُونَ﴾ [العنكبوت:45]	éloigne l'homme de la turpitude et des actions blâmables » S29/V45. (Masson, 1967)	interdit la turpitude et le blâmable » S29/V45. (Blachère, 1949-1950)

Dans ces traductions, nous voyons que les traducteurs optent pour le même équivalent « prière » qui désigne selon Larousse « *une supplication adressée à Dieu ou à une divinité, elle consiste à faire des actions cultuelles pour leur adoration* ». (Larousse, 2008) En réalité, les traducteurs ont fait de bonne traduction en utilisant le terme « prière » qui rend le sens de la notion « الصلاة ». Toutefois, il ne suffit pas de transférer sa charge spirituelle qui se perd toujours lors de son passage vers la langue cible. A l'origine, le terme « الصلاة » ne se limite pas à faire des mouvements dans l'Islam mais il est effectivement une relation spirituelle anormale entre Dieu et sa création. De ce point de vue, nous pouvons confirmer que l'emprunt n'est qu'un seul procédé conservant le fait spirituel que reflète le terme en question par ajouter une note infrapaginale permettant d'illustrer cette conception en Islam.

Quant à la traduction de ce concept islamique « الصلاة », Hamidullah recourt à l'emprunt pour réussir son transfert du côté spirituel et sémantique :

« Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la Salat, En vérité, la Salat préserve de la turpitude et du blâmable » (S 29/V45). (Hamidullah, 1999)

En résumé, il est loisible d'affirmer que les faits spirituels sont omniprésents dans les textes coraniques sur le plan terminologique et ce problème de spiritualité peut rendre les termes intraduisibles et par conséquent, le traducteur affronte un nouveau problème de l'intraduisiblité.

6.1.4. L'obstacle culturel :

L'existence des disparités culturelles entre les croyances religieuses, les rites et les cultes intervient comme une barrière qui empêche le transfert des termes islamiques vers les autres langues où le traducteur fait face à des concepts portant sur des réalités culturelles qui diffèrent d'une religion à une autre. Sous cet angle, le transfert de ce genre de mots n'est pas souvent total sur le plan culturel, une perte a toujours lieu durant le processus de la traduction.

Pour rendre compte des écarts culturels éloignés entre les religions, nombreux sont les théoriciens qui ont étudié cette question et proposé des techniques permettant aux traducteurs de conserver la charge culturelle que véhiculent les termes islamiques. L'exemple suivant montre en toute évidence l'empêchement culturel qui entrave leur passage vers la langue cible :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿اللَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ﴾ [البقرة:255]	« …**Dieu** ! il n'y'a de Dieu que lui qui subsiste par lui-même » S2/V255. (Masson, 1967)	« … **Allah** nulle divinité excepté lui-est le vivant, le subsistant » S2/V255. (Blachère, 1949-1950)

Dans ces textes traduits, nous observons que Denise Masson a traduit le terme « الله » par l'équivalent « Dieu » qui répond aux normes culturelles de la langue d'arrivée. A cet effet, elle s'appuie sur l'équivalence fonctionnelle comme stratégie qui maintient « *le rapport optimal entre l'original et sa traduction* ». (Honova, 2016, p. 165)

Pour traduire le concept « الله » il faut le distinguer du terme « إله », le premier est le seul Dieu qui mérite d'être adoré dans l'Islam. Abu Hatem El Razi, un des spécialistes des sciences du Hadith, a confirmé que *«le terme ''ALLAH'' est un nom propre réservé uniquement aux*

musulmans »(الرازي، 1994، صفحة 178) à contrario, le second signifie selon Larousse « *une entité ou être surnaturel, créateur, maitre de l'univers et des destinées humaines généralement objet d'un culte religieux* ». (Larousse, 2008) Ceci confirme bel et bien que l'équivalent « Dieu » fait référence au terme « إله ». Néanmoins, il ne reflète jamais la réalité culturelle (religieuse) occultée derrière le terme « الله ».

A l'égard de la seconde traduction, Régis Blachère a transcrit le terme « الله » en lettres latines afin de faire comprendre au lecteur de la culture réceptrice qu'il désigne uniquement le Dieu des musulmans et c'est la simple raison pour laquelle le traducteur doit ajouter une note en bas de page expliquant clairement le sens islamique de ce terme translittéré.

Finalement, il est à noter que la bonne traduction est faite par Régis Blachère parce qu'il prend en considération les particularités culturelles ou plutôt religieuses de ladite conception théologique en Islam. Par contre, Denise Masson a employé l'équivalent « Dieu » qui peut conduire le récepteur du texte traduit à mal comprendre cette même notion parce qu'il pourra interpréter leur sens selon ses données culturelles (religieuses), par exemple, les chrétiens croient à la Trinité, Dieu unique en trois personnes : Dieu/père, Jésus/Fils, Gabriel/Saint-Esprit.

6.1.5. La difficulté contextuelle :

Le contexte coranique est le cadre dans lequel se construit le sens, il détermine les relations sémantiques qu'entretiennent les termes dans le Coran. Dans certains cas, la traduction d'un tel ou tel terme islamique consiste à cerner la situation communicationnelle dans laquelle ce terme est utilisé pour saisir sa signification précise à travers laquelle le traducteur peut produire un équivalent convenable dans la langue cible.

L'exemple suivant met en évidence l'effet du contexte sur le transfert des termes islamiques de l'arabe vers le français :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال الله تعالى: ﴿خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ﴾ [التوبة:103]	« prélève une **aumône** sur leurs biens pour les purifier et les rendre sans taches » S9/V103. (Masson, 1967)	« prélève sur leurs biens une **aumône** par laquelle tu les purifieras et les repurifiera » S9/V103. (Blachère, 1949-1950)

Dans ce contexte, le terme « الصدقة » revêt un autre sens où il se réfère au troisième pilier de l'Islam la Zâkat qui est perçue comme un culte d'ordre financier visant à purifier l'âme et accroitre la richesse.

D'un autre côté, il parait que l'équivalent « aumône » est incontestablement incorrect. En effet, « *toute zakat est une aumône mais une aumône n'est pas nécessairement une zakat celle-ci se distingue en particulier par le fait que son acquittement est obligatoire, soumettant à une espace de temps bien déterminée* » (http://www.sajidine.com/les-piliers-de-lislam/zakat_questions/difference_zakat_sadaqa.htm) tout cela veut dire que les traducteurs utilisent un terme générique et imprécis qui n'exprime pas le sens exact du terme concerné au détriment du contexte et l'emploi du terme islamique emprunté « Zakât » comme équivalent au mot « الصدقة » est très précis d'un point de vue contextuel.

Bref, personne ne doute que le transfert des termes islamiques requiert de cerner le contexte coranique dans lequel le terme est utilisé parce que certains termes n'ont de signification que dans un contexte restreint, et cela est visible dans le terme « الصدقة » qui a une autre signification dans ce verset coranique.

6.2. Les difficultés extralinguistiques :

6.2.1. L'implicite :

A l'évidence, le problème de l'implicite se voit amplifié dans le discours coranique par l'usage des termes islamiques dont la teneur est arbitrairement inhérente à la parole divine. De ce fait, l'accès à la réalité inexprimée derrière ces mots devient très difficile voire impossible pour le traducteur qui associe uniquement ses connaissances à la langue elle-même non au vouloir dire de l'auteur. Une telle situation implique souvent l'intervention des connaissances encyclopédiques ou connaissances du monde dans la compréhension et l'identification de sens du concept islamique qui n'est jamais totalement explicite.

« *Ce phénomène extralinguistique est très général, la pensée choisit pour s'exprimer des formes complexes souvent implicites ; elle implique autant qu'elle explicite. Le lecteur comme l'auditeur, le traducteur comme l'interprète, combine l'explicite et l'implicite pour comprendre les textes, les présupposées étant compris avec la langue, les sous-entendus restant extérieurs de l'acte de traduction, il reste à voir ce qui s'ajouta à la langue pour la compréhension des textes* ». (Lederer, 2006, p. 27)

Dans les textes coraniques, les termes islamiques sont majoritairement chargés d'un contenu implicite entre autres le terme « الربا/Ribâ » imprégné d'une connotation implicitement inconnue dans ce verset :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿يَاأَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَذَرُوا مَا بَقِيَ مِنَ **الرِّبَا** إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا فَأْذَنُوا بِحَرْبٍ مِّنَ اللَّهِ	« O qui croyez, craignez Dieu, renoncez si vous êtes croyants à ce qui vous reste de **l'usure** si vous ne le faites pas attendez-vous à la	« O vous qui croyez ! soyez pieux envers Allah ! faites abandon de ce qui vous reste de **l'usure** si vous ne le faites point attendez-vous une guerre de la

وَرَسُولِهِۦ﴾ [البقرة:278-280]	guerre de la part de Dieu et son prophète… » S2/V278-280.	part d'Allah et son Apôtre… » S2/V278-280.

Le terme « الربا/Riba » est mentionné huit fois dans le Noble Coran, provenant du verbe « ربى/rabâ » ou « أربى/arbâ » qui signifie augmenter et faire accroitre une chose à partir d'elle-même. « *Cette notion appartient aux champs des transactions illégales dans L'Islam parce qu'elle est vue comme un intérêt d'un taux excessif dans le cadre d'un prêt (Ribâ dit al-nas'ia) ou d'une vente à terme des monnaies (Ribâ dit al-nass'a) ou d'un troc déséquilibré des produits alimentaires de même nature (Ribâ dit al-fadl*) ». (http://acerfi.org/definition-du-riba-interet-usure , 2021)

Dans les deux versets traduits, ce concept islamique est souvent remplacé par « l'usure » dans la langue cible en se référant selon le dictionnaire de la Bible « *à l'intérêt abusif tiré de l'argent* » (Vigouroux, 1912) cela indique l'emploi d'un équivalent occupant la même fonction du terme de départ. Cependant, l'équivalence fonctionnelle se révèle difficile à atteindre, en raison de la présence récurrente d'éléments implicites dans le texte.

Cette traduction donnée au terme « الربا/Riba » est souvent ramenée à l'interdiction d'intérêts usuraires. Par contre, elle ne correspond pas au sens implicite que porte la notion « الربا/Ribâ » dans cette sourate où« *Dieu révèle sa caractère illicite comme étant l'un des grands pêchés qui est interdit par le Coran et la sunna à la fois* »(https://firstunion.fr/le-riba/, 2021) et spécialement dans ce contexte puisqu'il a averti directement ses croyants après son ordre de cesser la pratique de l'usure «…*alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'ALLAH et de Son Messager*… » S02/V279. (Hamidullah, 1999)

Pour rapprocher le lecteur tant que possible de cette réalité occultée derrière ce terme islamique, le travail du traducteur ne se contente que de

l'emprunter vers le texte cible en expliquant bien évidement les fondements de son interdiction à l'Islam à travers une note infrapaginale plus détaillée.

6.2.2. Les différences religieuses :

La traduction des termes islamiques cités dans le Coran soulève de nombreux problèmes polémiques plus généralement d'ordre religieux. Le terme islamique constitue un vecteur de croyances, de préceptes et de valeurs propres à la communauté musulmane, dans la mesure où il renvoie à un ensemble d'actes rituels et cultuels, ainsi qu'à des dogmes et doctrines également présents dans le judaïsme et le christianisme. Cette dissemblance religieuse flagrante mène parfois le traducteur devant un dilemme d'adapter les termes islamiques porteur des nouvelles pratiques et des comportements propres et uniques implantés par l'Islam à un autre contexte religieux et intellectuel.

Nous proposons comme un modèle d'analyse, le terme « الحج » qui a des acceptions différentes selon la religion :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿وَأَتِمُّوا الْحَجَّ وَالْعُمْرَةَ لِلَّهِ﴾ [البقرة:196]	« Accomplissez pour Dieu **le grand** et le petit pèlerinage » S2/V196	« Faites entièrement **le pèlerinage** et la umra pour Allah » S2/V196.

Il est généralement admis que la notion de « pèlerinage » constitue une pratique présente dans plusieurs traditions religieuses. Toutefois, chaque religion part de sa propre conception théologique et lui attribue un lieu unique distingué par ses cultes qui lui sont propres.

Dans le judaïsme, « *les hébreux ont exercé le pèlerinage pendant trois fêtes principales la fête du Pessah (pâque juive), la fête des semaines ou pentecôte et à la fête des Tabernacles, la loi ajoutait qu'en ces occasions, il ne fallait pas venir les mains vides mais que chacun devait apporter ses*

offrandes selon les bénédictions que Dieu lui avait accordées ». (Vigouroux, 1912)

A l'instar du christianisme, on a reconnu de multiples pèlerinages : l'un est l'ancien pèlerinage sur Terre sainte puis « *le pèlerinage à la basilique Saint-Pierre du Vatican pour se recueillir sur des tombes des apôtres Pierre et Paul* » (https://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/84/num_page/4.htm, 2021)

En dernier, « *le pèlerinage de lourdes suscite six millions croyants qui se rendent à la grotte de Massabielle en vue d'obtenir une guérison miraculeuse* ».(https://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/84/num_page/4.htm, 2021)

Dans l'Islam, le pèlerinage se déroule à la Mecque chaque année où les pèlerins musulmans de différents pays pratiquent la circumambulation islamique sept fois autour du Kaaba, l'emplacement sacré de la Mecque.

Vu que le pèlerinage est un culte religieux partagé presque par toutes les religions, Régis Blachère se sert d'un équivalent assurant la même fonction dans la langue cible qui est le terme « pèlerinage » mais le problème qui se pose ici : est-ce que ce concept a pu deviner la signification sous un angle islamique ? Et comment transférer le terme « الحج » vers la langue cible sous l'effet des nuances qui existent entre ces trois religions ?

Le terme « الحج » selon les exégètes fait allusion à une visite faite par les musulmans à un lieu sacré de la Mecque (Kaaba) dans une période précise le plus souvent après le mois de Ramadan pour accomplir des rituels particuliers tels que la circumambulation, faire l'aller-retour entre le Safa et la Marwa. Tout cela veut dire que le traducteur n'a pas pris en considération ces disparités religieuses qui distinguent le pèlerinage à la Mecque de ceux qui ont été effectués dans d'autres religions et c'est la simple raison pour laquelle le traducteur doit préciser son choix d'équivalent en ajoutant une description par exemple « le pèlerinage à la Mecque ».

Quant à Denise Masson, elle voulait dire le grand pèlerinage alors qu'elle a commis une erreur évidente en optant seulement pour l'adjectif « grand », dans le domaine de la traduction coranique, l'omission d'un petit mot pouvant altérer intégralement le sens du texte original. En effet, chaque énoncé a sa place dans le Coran, ce qui nous conduit à conclure que cette traduction proposée par Denise Masson parait sans doute comme une vraie trahison du sens et du lecteur à la fois.

6.2.3. L'intraduisibilité :

Etant donné que la langue du Coran est inimitable et révèle éminemment la parole de Dieu qui ne saurait être interprétée ou plutôt la langue dans laquelle il s'est exprimé faisant partie de sa parole, le texte coranique jouit d'une nomenclature de termes que l'on peut qualifier comme des mots intraduisibles. Cela s'explique par le fait qu'ils se fondent sur des sens profonds inexprimables principalement inséparables de la parole divine où ces significations ne peuvent être rendues saisissables dans la langue de départ et en finir par la non-existence et l'absence d'équivalent en termes de traduction. Pour Hegel, « *il était vain de remplacer un mot par un autre pour traduire, le concept évoqué par l'un ne pouvant correspondre intégralement au concept évoqué de l'Autre, le premier appartient au peuple qui l'emploie, le second à un autre peuple dont les concepts sont aussi différents que sa langue* » (Lederer, 2006, p. 59). Cela s'applique à plusieurs reprises au concept « الصيام » en étant successivement une occurrence intraduisible :

Texte coranique	Traduction de Denise Masson	Traduction de Régis Blachère
قال تعالى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾ [البقرة:183]	« O vous qui croyez, le **jeûne**, vous est prescrit comme il a été prescrit aux générations qui vous ont précédé peut-être craindrez-vous Dieu »	« O vous qui croyez, le **jeûne**, vous est prescrit comme il a été prescrit à ceux qui furent avant vous, espérant peut-être

	S02/V184	vous serez pieux » S02/V184

Signalons ici que les deux traducteurs optent pour le terme « jeûne » pour transmettre sous une certaine forme la même conception religieuse en d'autres termes, le même culte que partagent presque l'ensemble des religions.

Dans la tradition du judaïsme, « *le jeûne est l'abstinence de tout aliment pendant un temps prolongé ordinairement pendant tout un jour, il est obligatoire pour tout israélite qui doit affliger son âme à la fête d'expiation, c'est-à-dire privez momentanément sa vie de tout ce qui peut en faire l'agrément et l'orgueil* ». (Vigouroux, 1912).

Dans la tradition chrétienne, « *le jeûne est un acte de pénitence et d'humiliation par lequel le fidèle exprime son repentir et cherche à se rapprocher de Dieu* ». (Vigouroux, 1912).

Ce qui distingue le jeûne dans l'Islam, c'est qu'il lui représente le quatrième pilier, relié dans ce verset au mois sacré de Ramadan où « *les hommes s'abstenant de manger, de boire et d'avoir des rapports avec les femmes* » (https://www.islamweb.net/fr/ramadan/fatwa/, 2021) mais ce sens n'atteint pas ce que l'on peut percevoir à-propos du As-Siyam (الصيام) d'un point de vue de la Sharia ou fikh. La pratique du jeûne en ce mois est proprement dite « *une purification de l'âme de tout mauvais caractère ou comportement inconcevable* » (Ibn Kathir). Celui qui l'accomplit, ressent l'obéissance, la reconnaissance et la gratitude de façon à s'ouvrir à une relation d'adoration indescriptible à des fins religieuses et morales en découvrant les vertus d'ALLAH offertes aux croyants à travers la mise en place de ce rite islamique. Tout cela démontre que l'utilisation de l'équivalent « jeûne » n'est jamais fiable lorsqu'il s'agit de traduire un terme véhiculant des sens spirituels (As-Siyam/الصيام) qui ne peuvent être identiques que dans sa langue originale et son environnement religieux. Par conséquent, aucun mot français peut correspondre au sens du concept «

الصيام /As-Siyam » réservé uniquement à l'Islam à l'exception de le translitérer vers la langue cible.

7. Conclusion ;

Cette recherche affirme inéluctablement que la traduction des sens du Coran ne se réalise parfois que par l'application d'une bonne transposition des termes islamiques et par le fait même, différents problèmes linguistiques et extralinguistiques se posent au moment du processus de traduction.

Pendant l'analyse, nous avons découvert une typologie de difficultés qui entre en jeu dans la traduction des termes islamiques. D'abord, la difficulté sémantique où le traducteur n'a pas pu restituer le sens du terme de départ selon le contexte dans lequel il est employé. Ensuite, l'obstacle formel où le traducteur affronte souvent des termes islamiques semblables dans la langue source qui l'amène à tomber dans les faux amis en optant pour des équivalents inadéquats dans la langue cible. Enfin, nous avons constaté que le traducteur pourrait aussi faire face à des problèmes extralinguistiques où il n'arrive pas à trouver des équivalents à certaines notions islamiques absolument intraduisibles parce que leurs sens ne peuvent être reconnus que dans la langue du Coran et sa culture. De même, certains concepts islamiques ont marqué des cultes, des dogmes et des rituels appartenant à l'Islam le plus souvent dissemblables et opposés à ceux de l'univers religieux de l'Autre dans la mesure où il serait impossible de les désigner dans la langue d'arrivée.

Tout au long de ce travail de recherche, nous avons pu extraire certaines techniques de traduction auxquelles le traducteur recourt pour réussir le passage de la terminologie islamique en respectant les normes culturelles et les contraintes des deux systèmes linguistiques français et arabe entres autres : l'équivalence sémantique et fonctionnelle, la transposition, l'emprunt, la translittération, la traduction descriptive.

Enfin, il importe de rappeler que ces stratégies ne sont guère considérées comme une solution finale aux difficultés linguistiques et

extralinguistiques envisagées dans la traduction des termes islamiques cités dans le Coran. Surmonter ces obstacles exige des connaissances qui ne sont pas seulement attachées à la langue elle-même mais au contexte dans lequel le terme islamique se produit pour interpréter correctement leur sens qui détermine le choix d'utiliser tel ou tel procédé de traduction.

En somme, il serait utile d'infirmer que parvenir à une bonne traduction aux termes islamiques réside dans la capacité du traducteur à saisir l'esprit du texte coranique et transférer leurs sens avec le même effet rhétorique et stylistique qu'a produit l'original à son récepteur.

8. Bibliographie :

ABDESSAMAD, B. (mars 2016). *Le Coran et ses traductions en français,* (éd. Dossiers documentaires du CISMODOC). Université Catholique de Louvain.

ABID, R. G., & HAMAD, A. K. (2020). La problématique de la traduction de la polysémie dans le Coran : Etude comparative de Trois traduction. *Journal of language studies, 3* (2), p. 167.

BADNI, A. (2019). *Les difficulté du transfert terminologique dans la traduction des textes juridiques du français vers l'arabe.* Université de Chlef.

BLACHÈRE, R. (1949-1950). *Le Coran, Paris.* Maisonneuve & Larose.

COURBON, B. (2015). Sur l'histoire du terme polysémie, genèses du concept. *Langues et linguistiques* (35), p. 02.

HAMIDULLAH, M. (1999). *Le Noble Coran.* Mecque: Complexe du Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran.

HARVEY, M. (2002). Traduire l'intraduisible. *ILCEA* (03), p. 46.

HEISEDLDAL, S. K. (2017). *« Traduction et Terminlogie, Analyse justificative de la traduction d'un texte technique, selon la théorie interprétative ».* Université d'Oslo.

HONOVÁ, Z. (2016, 02). L'équivalence fonctionnelle-une stratégie pour la traduction juridique. *des études romaines, 36,* p. 165.

http://www.sajidine.com/les-piliers-de-lislam/zakat_questions/difference_zakat_sadaqa.htm . (s.d.). Consulté le 07 16, 2020

IBN KATHIR, I. (s.d.). *Le commentaire (tafsîr) complet du Coran d'Ibn Kathîr.*

LADMIRAL, J.-R. (1944). *Traduire: théorèmes pour la traduction.* Paris: Gallimard.

LAROUSSE. (2008). *Dictionnaire de Français.* Paris.

LEDERER, M. (2006). *La traduction aujourd'hui.* France: Caen Minard Lettres Modernes.

MASSON, D. (1967). *Le Coran.* (Gallimard, Éd.) Bibliothèque de la Pléiade.

MESCHONIC, H. (1999). *Poétique du traduire.* Paris : Verdier.

NABIH, M. (2018). Les problèmes et les limittes de la traduction des termes propres à l'islam. *Revue science, langage et communication, 2* (2), p. 09.

NOWAK, K. (2014). Problèmes de la polysémie dans la traduction juridique. *Comparative Legilinguistics, 04*, p. 123.

TRABELSI, C. (2000). La problématique de la traduction du coran, étude comparative de quatres traductions fransaises de la sourate "lumière". *Meta, 45* (03), p. 402.

VIGOUROUX, F. G. (1912). *Dictionnaire de la Bible.* Paris.

Sitographie

Récupéré sur http://acerfi.org/definition-du-riba-interet-usure . (10, 02, 2021)

https://firstunion.fr/le-riba/. (10, 02 2021).

https://www.islamweb.net/fr/ramadan/fatwa/. (15, 02 2021).

https://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/84/num_page/4.htm. (10, 02 2021).

المراجع باللغة العربية :

الرازي, أ. ح. (1994). *الزينة في الكلمات العربية و الاسلامية*. القاهرة: دار العلوم.